



Laboratoire d'analyses et d'écologie apicole
C.E.T.A.M. • Lorraine
 Centre d'Etudes Techniques Apicoles de Moselle

Adresse postale : 1a, rue Jean-Baptiste de la Salle • 57310 GUÉNANGE
 Téléphone : 33 (0)3 82 82 68 22 • Télécopie : 33 (0)3 82 50 83 18
<http://www.cetam.info> • E-mail : cetam@cetam.info

N° SIRET 419 714 571 00017 • C.C.P. STRASBOURG 2927 97 T • N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 144 197 145 71 • Code APE 731Z

- Monsieur Paul SCHWEITZER, Directeur, Charge de recherches
- Docteur Albert BECKER, Médecin, Faculté de Médecine de Lyon, Président du C.E.T.A.M.
- Docteur Bernard DORY, Pharmacien biologiste, Faculté de Pharmacie de NANCY

Guénange, le 9/08/2016

**Rapport
 d'analyses n° K 160855**

BEEWIZ - 225, Route de Lagardelle
 31600 EAUNES

Vos références: "Acacia"
Analyses: Standard

Renseignements sur l'origine du miel:

RÉCOLTE: Date: en juin 2016 Lieu: GERS (32) Altitude (m): ***

Examen sensoriel

Structure Liquide
 COULEUR: Clair
 ODEUR: Assez faible, floral
 SAVEUR: Assez doux, floral

1° PHYSICO-CHIMIE de base

		Méthodes	Valeurs légales et conseillées
Humidité (= E)	18,0%	Réfractométrie	En général ≤20% (conseillé ≤ 18%) sauf miel de bruyère callune ≤23%
Hydromy Méthyl Furfural (HMF)	2,2 mg.Kg ⁻¹	Méthode Winckler	En général ≤40 mg/Kg (conseillé ≤ 15 en fin de 1ère année) sauf miels issus de régions tropicales ≤ 80 mg/Kg • Si 3 ≤ activité diastasique ≤ 8 - HMF ≤ 15 mg/Kg
Conductivité électrique	158 μS.cm ⁻¹	Méthode Commission d'Harmonisation de l'U.E.	En général ≤ 800 μS.cm ⁻¹ pour les miels de nectar et ≥ 800 μS.cm ⁻¹ pour les miels de miellat • En pratique nombreuses exceptions selon l'origine botanique des miels
Coloration	mm Pfund	Colorimètre automatique	Pas de valeurs légales pour la couleur - valeurs conseillées pour certains miels monofloraux
Acidimétrie			
pH initial	4,16	Méthode Commission d'Harmonisation de l'U.E. • pH d'une solution de miel à 10% • Titrage au point d'équivalence	Pas de valeurs légales pour le pH initial et le pH équivalent - valeurs particulières pour certains miels monofloraux
pH équivalent			
Acidité libre	mEq.Kg ⁻¹		≤ 50 mEq.Kg ⁻¹
Lactones	mEq.Kg ⁻¹		
Acidité totale	mEq.Kg ⁻¹		Pas de valeurs légales pour les lactones et l'acidité totale - valeurs particulières pour certains miels monofloraux

Laboratoire d'analyses et d'écologie apicole • CETAM Lorraine

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale (2 pages)

K 160855

2° Palynologie	Méthode de la Commission Internationale de Botanique apicole - Identification des grains de pollen en microscopie interférentielle
Importance du culot de centrifugation: Très faible	
Nombre de grains de pollen:	<i>Uniquement en analyse pollinique quantitative</i>
Signes d'adultération: Pas de signes à l'analyse pollinique	
<i>Attention, il ne s'agit que de signes. L'absence ne signifie pas qu'il n'y a pas d'adultération. La présence implique la recherche d'adultération par d'autres méthodes</i>	
Amyloplastés: Ø	
<i>Les amyloplastés sont des grains d'amidon. Ils sont très rares dans le nectar mais très présents dans certains sirops</i>	
Éléments indicateurs de miellat: Spores, asques	
Levures: Rares, çà et là	<i>Le comptage des levures n'est effectué que sur demande spécifique</i>
Éléments divers: Quelques fibres et particules végétales	
Analyse pollinique - Les pourcentages sont des <u>données corrigées</u> ne prenant pas en compte les pollens des espèces anémophiles ou non nectarifères	
Pollens dominants: ≥ 45% Ø	
Pollens d'accompagnements: ≥ 16% et < 45% Robinia pseudacacia 38%, prunus/pyrus 21%	
Pollens minoritaires: ≥ 3% et < 16% Genista type 10%, salix sp 10%, brassica sp 7%	
Pollens très minoritaires ou isolés: < 3% Castanea sativa, frangula alnus, lotus sp, cornus sanguinea...	
Pollens anémophiles ou de plantes réputées non nectarifères (% en pollens totaux) Quercus sp...	

CONCLUSIONS:

Critères contrôlés conformes au Décret n° 2003- 587 du 30 juin 2003 pris pour l'application de l'article L. 214- 1 du code de la consommation en ce qui concerne le miel

Appellation(s) proposées: "Acacia"

Remarques particulières: Ø

Paul SCHWEITZER

Laboratoire d'analyses et d'écologie apicole • CETAM Lorraine
La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale (2 pages)



Laboratoire d'analyses et d'écologie apicole
C.E.T.A.M. • Lorraine
 Centre d'Etudes Techniques Apicoles de Moselle

Adresse postale : 1a, rue Jean-Baptiste de la Salle • 57310 GUÉNANGE
 Téléphone : 33 (0)3 82 82 68 22 • Télécopie : 33 (0)3 82 50 83 18
<http://www.cetam.info> • E-mail : cetam@cetam.info

N° SIRET 419 714 571 00017 • C.C.P. STRASBOURG 2927 97 1 • N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 144 197 145 71 • Code APE 731Z

- Monsieur Paul SCHWEITZER, Directeur, Charge de recherches
- Docteur Albert BECKER, Médecin, Faculté de Médecine de Lyon, Président du C.E.T.A.M.
- Docteur Bernard DORY, Pharmacien biologiste, Faculté de Pharmacie de NANCY

Guénange, le 9/08/2016

**Rapport
 d'analyses n° K 160904**

**BEEWIZ - 225, Route de Lagardelle
 31600 EAUNES**

**Vos références: "Acacia"
 Analyses: Standard**

Renseignements sur l'origine du miel:

RÉCOLTE: Date: en juin 2016 Lieu: GIRONDE Altitude (m): ***

Examen sensoriel

Structure Liquide
 COULEUR: Très clair
 ODEUR: Assez faible, floral
 SAVEUR: Assez doux, floral

1° PHYSICO-CHIMIE de base

		Méthodes	Valeurs légales et conseillées
Humidité (= E)	19,0%	Réfractométrie	En général ≤20% (conseillé ≤ 18%) sauf miel de bruyère callune ≤23%
Hydromy Méthyl Furfural (HMF)	1,2 mg.Kg ⁻¹	Méthode Winckler	En général ≤40 mg/Kg (conseillé ≤ 15 en fin de 1ère année) sauf miels issus de régions tropicales ≤ 80 mg/Kg • Si 3 ≤ activité diastasique ≤ 8 - HMF ≤ 15 mg/Kg
Conductivité électrique	167 μS.cm ⁻¹	Méthode Commission d'Harmonisation de l'U.E.	En général ≤ 800 μS.cm ⁻¹ pour les miels de nectar et ≥ 800 μS.cm ⁻¹ pour les miels de miellat • En pratique nombreuses exceptions selon l'origine botanique des miels
Coloration	mm Pfund	Colorimètre automatique	Pas de valeurs légales pour la couleur - valeurs conseillées pour certains miels monofloraux
Acidimétrie			
pH initial	4,48	Méthode Commission d'Harmonisation de l'U.E. • pH d'une solution de miel à 10% • Titrage au point d'équivalence	Pas de valeurs légales pour le pH initial et le pH équivalent - valeurs particulières pour certains miels monofloraux
pH équivalent			≤ 50 mEq.Kg ⁻¹
Acidité libre	mEq.Kg ⁻¹		
Lactones	mEq.Kg ⁻¹		Pas de valeurs légales pour les lactones et l'acidité totale - valeurs particulières pour certains miels monofloraux
Acidité totale	mEq.Kg ⁻¹		

K 160904

2° Palynologie	Méthode de la Commission Internationale de Botanique apicole - Identification des grains de pollen en microscopie interférentielle
Importance du culot de centrifugation: Très faible	
Nombre de grains de pollen:	<i>Uniquement en analyse pollinique quantitative</i>
Signes d'adultération: Pas de signes à l'analyse pollinique	
<i>Attention, il ne s'agit que de signes. L'absence ne signifie pas qu'il n'y a pas d'adultération. La présence implique la recherche d'adultération par d'autres méthodes</i>	
Amyloplastés: Ø	
<i>Les amyloplastés sont des grains d'amidon. Ils sont très rares dans le nectar mais très présents dans certains sirops</i>	
Éléments indicateurs de miellat: Spores, asques	
Levures: Rares, çà et là	
<i>Le comptage des levures n'est effectué que sur demande spécifique</i>	
Éléments divers: Quelques fibres et particules végétales, pauvre en pollen	
Analyse pollinique - Les pourcentages sont des <u>données corrigées</u> ne prenant pas en compte les pollens des espèces anémophiles ou non nectarifères	
Pollens dominants: ≥ 45%	
Ø	
Pollens d'accompagnements: ≥ 16% et < 45%	
Robinia pseudacacia 21%	
Pollens minoritaires: ≥ 3% et < 16%	
Genista type 14%	
Pollens très minoritaires ou isolés: < 3%	
Lotus sp, cratægus sp, trifolium repens, prunus/pyrus, cornus sanguinea, vicia sp, formes avortées...	
Pollens anémophiles ou de plantes réputées non nectarifères (% en pollens totaux)	
Papaver sp 44%...	

CONCLUSIONS:

Critères contrôlés conformes au Décret n° 2003- 587 du 30 juin 2003 pris pour l'application de l'article L. 214- 1 du code de la consommation en ce qui concerne le miel

Appellation(s) proposées: "Acacia"

Remarques particulières: Ø

Paul SCHWEITZER

Laboratoire d'analyses et d'écologie apicole • CETAM Lorraine
La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale (2 pages)



Laboratoire d'analyses et d'écologie apicole
C.E.T.A.M. • Lorraine
 Centre d'Etudes Techniques Apicoles de Moselle

Adresse postale : 1a, rue Jean-Baptiste de la Salle • 57310 GUÉNANGE
 Téléphone : 33 (0)3 82 82 68 22 • Télécopie : 33 (0)3 82 50 83 18
<http://www.cetam.info> • E-mail : cetam@cetam.info

N° SIRET 419 714 571 00017 • C.C.P. STRASBOURG 2927 97 1 • N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 144 197 145 71 • Code APE 731Z

- Monsieur Paul SCHWEITZER, Directeur, Charge de recherches
- Docteur Albert BECKER, Médecin, Faculté de Médecine de Lyon, Président du C.E.T.A.M.
- Docteur Bernard DORY, Pharmacien biologiste, Faculté de Pharmacie de NANCY

Guénange, le 9/08/2016

**Rapport
 d'analyses n° K 160854**

BEEWIZ - 225, Route de Lagardelle
 31600 EAUNES

Vos références: "Acacia"
Analyses: Standard

Renseignements sur l'origine du miel:

RÉCOLTE: Date: le 28 mai 2016 Lieu: BURGARONNE (64) Altitude (m): 300

Examen sensoriel

Structure Liquide
 COULEUR: Clair
 ODEUR: Assez faible, floral
 SAVEUR: Assez doux, floral

1° PHYSICO-CHIMIE de base

		Méthodes	Valeurs légales et conseillées
Humidité (= E)	18,6%	Réfractométrie	En général ≤20% (conseillé ≤ 18%) sauf miel de bruyère callune ≤23%
Hydromy Méthyl Furfural (HMF)	1,3 mg.Kg ⁻¹	Méthode Winckler	En général ≤40 mg/Kg (conseillé ≤ 15 en fin de 1ère année) sauf miels issus de régions tropicales ≤ 80 mg/Kg • Si 3 ≤ activité diastasique ≤ 8 - HMF ≤ 15 mg/Kg
Conductivité électrique	209 μS.cm ⁻¹	Méthode Commission d'Harmonisation de l'U.E.	En général ≤ 800 μS.cm ⁻¹ pour les miels de nectar et ≥ 800 μS.cm ⁻¹ pour les miels de miellat • En pratique nombreuses exceptions selon l'origine botanique des miels
Coloration	11 mm Pfund	Colorimètre automatique	Pas de valeurs légales pour la couleur - valeurs conseillées pour certains miels monofloraux
Acidimétrie			
pH initial	4,16	Méthode Commission d'Harmonisation de l'U.E. • pH d'une solution de miel à 10% • Titrage au point d'équivalence	Pas de valeurs légales pour le pH initial et le pH équivalent - valeurs particulières pour certains miels monofloraux
pH équivalent			
Acidité libre	mEq.Kg ⁻¹		≤ 50 mEq.Kg ⁻¹
Lactones	mEq.Kg ⁻¹		
Acidité totale	mEq.Kg ⁻¹		Pas de valeurs légales pour les lactones et l'acidité totale - valeurs particulières pour certains miels monofloraux

Laboratoire d'analyses et d'écologie apicole • CETAM Lorraine

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale (2 pages)

K 160854

2° Palynologie	Méthode de la Commission Internationale de Botanique apicole - Identification des grains de pollen en microscopie interférentielle
Importance du culot de centrifugation: Très faible	
Nombre de grains de pollen:	<i>Uniquement en analyse pollinique quantitative</i>
Signes d'adultération: Pas de signes à l'analyse pollinique	
<i>Attention, il ne s'agit que de signes. L'absence ne signifie pas qu'il n'y a pas d'adultération. La présence implique la recherche d'adultération par d'autres méthodes</i>	
Amyloplastes: Ø	
<i>Les amyloplastes sont des grains d'amidon. Ils sont très rares dans le nectar mais très présents dans certains sirops</i>	
Éléments indicateurs de miellat: Spores, asques	
Levures: Rares, çà et là	
<i>Le comptage des levures n'est effectué que sur demande spécifique</i>	
Éléments divers: Quelques fibres et particules végétales	
Analyse pollinique - Les pourcentages sont des données corrigées ne prenant pas en compte les pollens des espèces anémophiles ou non nectarifères	
Pollens dominants: ≥ 45% Prunus/pyrus 48%	
Pollens d'accompagnements: ≥ 16% et < 45% Ø	
Pollens minoritaires: ≥ 3% et < 16% Robinia pseudacacia 13%, trifolium repens 11%, brassica sp 7%, castanea sativa 7%	
Pollens très minoritaires ou isolés: < 3% Asteraceæ, liliaceæ, trifolium sp, centaurea sp, frangula alnus, cornus sanguinea...	
Pollens anémophiles ou de plantes réputées non nectarifères (% en pollens totaux) Poaceæ 12%, quercus sp 8%, pinaceæ 3%...	

CONCLUSIONS:

Critères contrôlés conformes au Décret n° 2003- 587 du 30 juin 2003 pris pour l'application de l'article L. 214- 1 du code de la consommation en ce qui concerne le miel

Appellation(s) proposées: "Acacia"

Remarques particulières: Ø

Paul SCHWEITZER

Laboratoire d'analyses et d'écologie apicole • CETAM Lorraine
La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale (2 pages)